

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 22 et 23 juin 2023

CD20230622_75
id. 1639

Le 22 juin 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme COLOMBIÉ (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme DELCHER (pouvoir à Mme DELBREIL), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme IUS), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), M. LOPEZ (pouvoir à M. ALBUGUES).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Monsieur le Président a l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget supplémentaire pour 2023 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre de ce projet s'établit à 456 776,22 € dont 448 646,22 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT en €
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>34 378,00</u>
Comptes 60 - Achats et variation des stocks	32 958,00
Comptes 61 - Services extérieurs	300,00
Comptes 62 - Autres services extérieurs	1 120,00
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>18 862,49</u>
Comptes 64 - Charges de personnel	18 862,49
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	<u>312,00</u>
Compte 6541 – Créances admises en non valeurs	312,00
<u>66 - Charges financières</u>	<u>0,00</u>
<u>67 - Charges exceptionnelles</u>	<u>3 100,00</u>
<u>022 – Dépenses imprévues</u>	<u>8 509,00</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	65 161,49
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>8 130,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	8 130,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	73 291,49

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT en €
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 002 - Excédent de fonctionnement 2022 reporté</u>	<u>43 782,49</u>
<u>013 - Atténuations de charges</u>	<u>-22 500,00</u>
6419 - Remboursements sur rémunération de personnel	-22 500,00
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>43 500,00</u>
Compte 70871 – Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	43 500,00
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>0,00</u>
<u>77 – Produits exceptionnels</u>	<u>8 509,00</u>
7788 – Remboursements sur sinistres	8 509,00
Total recettes réelles de fonctionnement	73 291,49
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	73 291,49

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 73 291,49 € dont :

- 34 378 € de crédits supplémentaires pour les charges à caractère général (chapitre 011). En raison du contexte d'inflation, les dépenses d'énergie ont été revues à la hausse de plus de 32 458 € ;

- 18 862,49 € de charges de personnel (chapitre 012) en prévision du recrutement d'un chef de bassin et de deux éducateurs pour assurer les cours de natation ;

- 312 € en autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour les admissions en non-valeur ;

- 3 100 € en prévision de charges exceptionnelles (chapitre 67) ;
- 8 509 € de dépenses imprévues ;
- 8 130 € d'opérations d'ordre.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 73 291,49 € et concerne :

- la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 à hauteur de 43 782,49 € ;
- le remboursement des frais par la collectivité prévu d'un montant de 43 500 € (chapitre 70) dans le cadre de la prolongation de la mise à disposition d'un agent au Département ;
- 8 509 € de produits exceptionnels (chapitre 77) concernant le remboursement d'un sinistre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT en €
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>20 - Immobilisations incorporelles</u>	<u>26 848,00</u>
Compte 2031 – Frais d'études	26 848,00
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	<u>137 929,00</u>
Compte 2111 - Terrains nus	700,00
Compte 21351 - Bâtiments publics	58 634,00
Compte 2152 - Installations de voirie	23 080,00
Compte 2157 – Matériel et outillage technique	584,00
Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles	54 931,00
<u>23 - Immobilisations en cours</u>	<u>53 721,00</u>

Compte 231318 - Autres bâtiments publics	53 721,00
RESTES A REALISER	
Compte 21351 - Bâtiments publics	124 652,72
Compte 2188 - Autres immobilisations corporelles	38 461,76
Compte 231318 – Autres bâtiments publics	1 872,25
Total dépenses réelles d'investissement	383 484,73
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	383 484,73

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT en €
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>Compte 001 – Excédent d'investissement 2022 reporté</u>	<u>84 372,84</u>
<u>Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé</u>	<u>80 613,89</u>
<u>Compte 10222 – Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)</u>	<u>1 511,00</u>
<u>16 - Emprunts et dettes assimilées</u>	<u>270 000,00</u>
<u>13 - Subventions d'investissement</u>	<u>- 61 143,00</u>
Compte 1311 – Subvention de l'État	- 61 143,00
Total recettes réelles d'investissement	375 354,73
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>8 130,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	8 130,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	383 484,73

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 383 484,73 € restes à réaliser compris. Il est prévu de poursuivre les travaux suivants sur le complexe de la base de plein air et de loisirs avec :

- deux études :
 - l'une concernant la piscine,
 - et l'autre un diagnostic de prospective par rapport au développement des activités de la base de loisirs : 26 848 €;
- la protection de l'aire de jeux pour les enfants : 9 900 € ;
- la réfection du terrain de sport pour les stages d'entraînement de football/rugby : 33 000 € ;
- l'aménagement de la salle de musculation avec des dalles et des appareils : 41 216 € ;
- la poursuite du chemin d'interprétation de la faune, de la flore et des berges ainsi que 3 modules de jeux pour le théâtre de verdure : 23 080 € ;
- divers matériels : canoës, kayak, chariots de ménages, armoires... : 21 342 € ;
- la toiture du camping groupe : 53 721 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 383 484,73 €. Il est prévu :

- un emprunt à hauteur de 270 000 € maximum afin de financer les projets de l'année 2023 ;
- la suppression de l'inscription de la subvention d'État d'un montant de 61 143 € liée au city park, suite à l'abandon du projet ;
- la capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 à hauteur de 80 613,89 € ;
- l'augmentation du montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 1 511 € ;

- les opérations d'ordre (8 130 €) et la reprise de l'excédent antérieur (84 372,84 €).

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le budget supplémentaire de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2023, tel que présenté supra et qui s'équilibre à 456 776,22 € dont 448 646,22 € en mouvements réels et à 8 130 € en mouvements d'ordre,
- Autorise Monsieur le Président à réaliser un emprunt d'un montant de 270 000 € maximum pour financer les investissements, prévus en 2023, à la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023 Reçu en préfecture le 04/07/2023 Publié le 04/07/23 ID : 082-228200010-20230623-1908-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL